

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 21 Janvier 2010)

Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI) : Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à ce point de presse hebdomadaire que je commencerai par les activités du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire YJ. Choi. Il présente ce jeudi le rapport du Secrétaire général devant le Conseil de sécurité. Ce 23è rapport sera l'occasion pour le chef de l'ONUCI [Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire] de discuter de l'évolution du processus de paix ivoirien et de mesurer le chemin qui reste à parcourir, face notamment aux défis de la marche vers les élections.

A ce sujet, après l'annonce de la création du Comité de suivi, vous vous rappelez le 12 janvier dernier par le Premier ministre, l'Opération des Nations Unies constate une mise en place progressive du Comité et elle espère que le délai qui avait été arrêté d'accord parties dans le chronogramme relatif à la validation des données sera respecté. L'ONUCI constate par ailleurs que certains tribunaux continuent d'examiner les réclamations pendant que d'autres ont clôturé cette phase.

L'ONUCI suit avec intérêt toutes ces opérations qui visent à la consolidation de la liste électorale. Elle suit aussi avec beaucoup d'attention, vous l'imaginez, le débat actuel autour du fichier électoral.

En rappel, le Représentant spécial Adjoint principal, Abou Moussa, a rencontré mercredi une équipe du Conseil Constitutionnel conduite par le Vice-président de cette institution, Ahoua Nguetta. Les discussions entrent dans le cadre des rencontres périodiques avec les structures nationales chargées des élections. Les échanges ont porté sur l'évolution du processus électoral et les deux parties ont souligné la nécessité de tout faire pour mener le processus électoral à bon port.

Sur une note militaire, l'ONUCI se félicite du lancement mercredi à Bouaké des opérations d'intégration des 5000 Volontaires pour l'Armée Nouvelle (VAN). Comme vous le savez, la mission travaille étroitement avec les autorités compétentes ivoiriennes pour la mise en œuvre du 4è Accord Complémentaire à l'Accord Politique de Ouagadougou. Comme vous le savez également, l'ONUCI contribue à la réhabilitation de sites pour accueillir les Volontaires à Bouaké, à Séguéla à Man et à Korhogo.

Conformément à sa stratégie de communication accordant une large place au Sport en tant que facteur de Paix, l'ONUCI initie depuis le début de la Coupe d'Afrique des Nations de Football, des projections publiques de ses matches destinés aux populations de Côte d'Ivoire. De Man, à Bondoukou en passant par Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo ou Adzopé, les bureaux de l'Information Publique soutenus par leurs collègues des Droits de l'Homme, des Affaires Civiles, de l'Etat de Droit ou du VIH/SIDA s'appuient sur cette plateforme pour sensibiliser leurs invités sur leur contribution à un environnement électoral apaisé et sur les activités. C'est devenu

une tradition après les projections des rencontres du mondial 2006, de la CAN 2008 et du CHAN 2009 et avant le Mondial 2010 prévu en Afrique du Sud à partir de juin prochain.

C'est le lieu de remercier les autorités locales qui s'impliquent pour la mise en œuvre de cette activité sportive qui fait référence à la paix. Le sport par son caractère fédérateur nous permet d'insister sur certaines vertus, notamment le fair-play, le respect de l'adversaire, le respect des règles et du maître du jeu et surtout l'acceptation du verdict ou du résultat. Vous le voyez sans peine que ces vertus s'apparentent un peu à ce qu'on a coutume de voir ou de vouloir voir dans une élection, également au niveau politique. Une élection est une compétition, une forme de jeu qui répond également aux valeurs comme le fair-play, le respect de l'adversaire, le respect des règles, le respect de l'arbitre et l'acceptation du verdict ou de résultat

Comme l'a dit le Représentant spécial, Y.J Choi "L'ONUCI s'associe au Sport, car il (le sport) représente toutes les valeurs que nous appuyons. Le sport est une source de fierté pour la Côte d'Ivoire qui est en train de retrouver la paix et la stabilité durable par les élections."

Je vous remercie, voilà les points que je voulais introduire pour servir de toile à nos discussions. Maintenant je suis prêt à répondre à vos questions éventuelles sur ce que j'ai annoncé mais également sur le mandat et les activités de l'ONUCI de manière plus générale.

Paulin Zobo (Fraternité Matin) : Je voudrais vous soumettre deux questions. En rapport avec le sport, vous avez parlé du respect, des règles, de l'arbitre et du résultat. En ce moment vous savez qu'il y a une enquête judiciaire qui est engagée contre la CEI pour allégations de fraudes et portant sur les 429.000 personnes que cette institution aurait l'intention d'inscrire sur la liste définitive. Alors quelle est la situation, la position de l'ONUCI à ce sujet. Deuxième question : 42.000 personnes devaient en principe être ré-enrôlées. Donc, elles font partie des réclamations et du contentieux et devaient bénéficier donc d'un ré-enrôlement. Aux dernières nouvelles, il se trouve que ces personnes seront ré-enrôlées finalement après l'élection présidentielle. Alors, puisque l'ONUCI est chargée de la certification du processus électoral, pensez-vous que cette exclusion ne va pas en contradiction avec votre mandat de certification ? Je vous remercie.

HT : Merci beaucoup. Vous avez parlé d'enquête judiciaire au sujet du fichier produit par la CEI. Il y a également d'autres efforts qui sont en cours pour trouver d'autres solutions à ce problème dont je vous ai dit en introduction que nous le suivions attentivement. Donc nous suivons les deux phases de cette question. Le côté judiciaire qui a été ouvert mais également le côté des consultations. Il y a des consultations qui sont en cours que nous suivons et nous encourageons les Ivoiriens à recourir à ce triptyque dont nous avions parlé lorsque l'Accord Politique de Ouagadougou avait été signé. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'abord de l'appropriation nationale du processus de paix, de la facilitation régionale du processus de paix et de l'accompagnement international du processus de paix. Voilà les trois dimensions sur lesquelles repose l'accord politique de Ouagadougou ce qui permet d'essayer de trouver des solutions à tous les problèmes qui se posent. Maintenant, il revient aux Ivoiriens, notamment les structures nationales, de pouvoir trouver une solution et l'ONUCI suit attentivement la situation, comme je vous l'ai dit. Maintenant, en ce qui concerne le ré-enrôlement, une décision a été prise en même temps que la mise sur pied du Comité de suivi dont je vous ai parlé après la réunion du 12 janvier présidée par le premier Ministre lui-même. Nous allons prendre acte de cette décision en étant assurés qu'elle n'aura aucun impact

négatif sur la certification, étant entendu que la certification concerne la liste définitive qui sera produite après la phase de traitement du contentieux et c'est à cela que nous nous attelons en ce moment, en attendant justement que la liste électorale soit produite. Et c'est dans ce sens que nous espérons que ce qui se passe actuellement, les événements auxquels vous avez fait allusion ne vont pas compromettre les acquis du processus électoral et surtout retarder le chronogramme tel qu'il avait été établi ou annoncé après la réunion du Cadre Permanent de Concertation (CPC) le 3 décembre 2009 à Ouagadougou.

Alexis Tannoh (Quotidien le Jour Plus) : L'ONUCI a assisté depuis le début des opérations électorales, la CEI dans ces activités. et je voudrais savoir avant de faire le travail de croisement interne que la CEI a fait, si l'ONUCI avait été informé ?

HT : A ma connaissance non ! À ma connaissance, l'ONUCI n'a pas été informée, n'a pas été associée, n'a pas été saisie. En ce qui concerne l'élaboration du fichier et selon ce que j'ai entendu en public, c'était pour la propre gouverne de la CEI, donc ce n'est pas un document qui n'a pas été porté à la connaissance de l'ONUCI avant sa confection et avant que cette affaire ne fût rendue publique.

Paulin Zobo (Fraternité Matin) : A la suite de l'enquête diligentée par le Ministre de l'intérieur contre la CEI, le Président de cette Institution Robert Beugre Mambé s'est dit favorable à une enquête à la fois interne et internationale. Alors je voudrais savoir si l'ONUCI a été saisie d'un tel projet. Deuxième question, c'est par rapport à l'encasernement. Alors quel est aujourd'hui l'état des lieux au niveau des sites qui doivent recevoir les ex-combattants des FAFN. Merci

HT : Comme vous, nous avons entendu parler d'enquête interne et de demande d'une intervention des Nations Unies. Nous l'avons appris sur le plan public à travers les médias, mais officiellement l'ONUCI n'a pas été saisie. Pour ce qui concerne les sites, comme je vous l'ai dit, c'est un développement positif. Ce qui s'est passé à Bouaké mercredi. C'est à dire hier. Nous continuons la réhabilitation des 4 sites dans les 4 localités. Vous savez que les ex-combattants doivent être regroupés à Bouaké, Korhogo, Séguéla et Man. L'ONUCI avait déjà réhabilité certains de ces sites et continue de faire le reste du travail, pour permettre le regroupement des ex-combattants et surtout le regroupement des Volontaires pour l'Armée Nouvelle. C'est là que nous en sommes et nous les encourageons à poursuivre le travail qui a été commencé, hier, parce que nous estimons qu'il est très important pour la réunification et il est conforme, ce travail, au 4^e Accord Complémentaire à l'Accord Politique de Ouagadougou qui parle justement du désarmement, de la réforme du secteur de sécurité et plus globalement de la réunification.

Voila je vous remercie beaucoup et [vous présente], encore une fois, mes meilleurs vœux car je pense que c'est la première fois que je vous vois ici depuis le début de l'année et à jeudi prochain.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole,

Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>